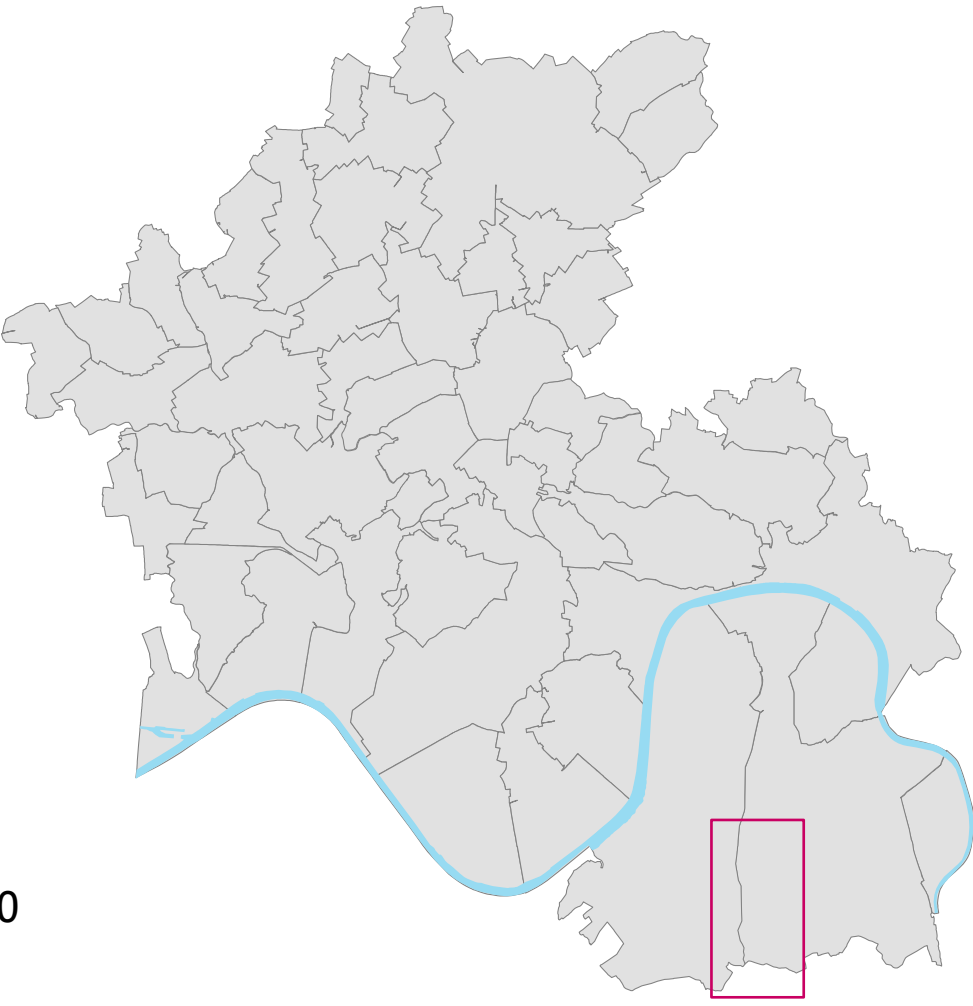


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 41

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue
La-Mailleraye-sur-Seine



Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Aide au Canton
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président

PATRICK PESQUET

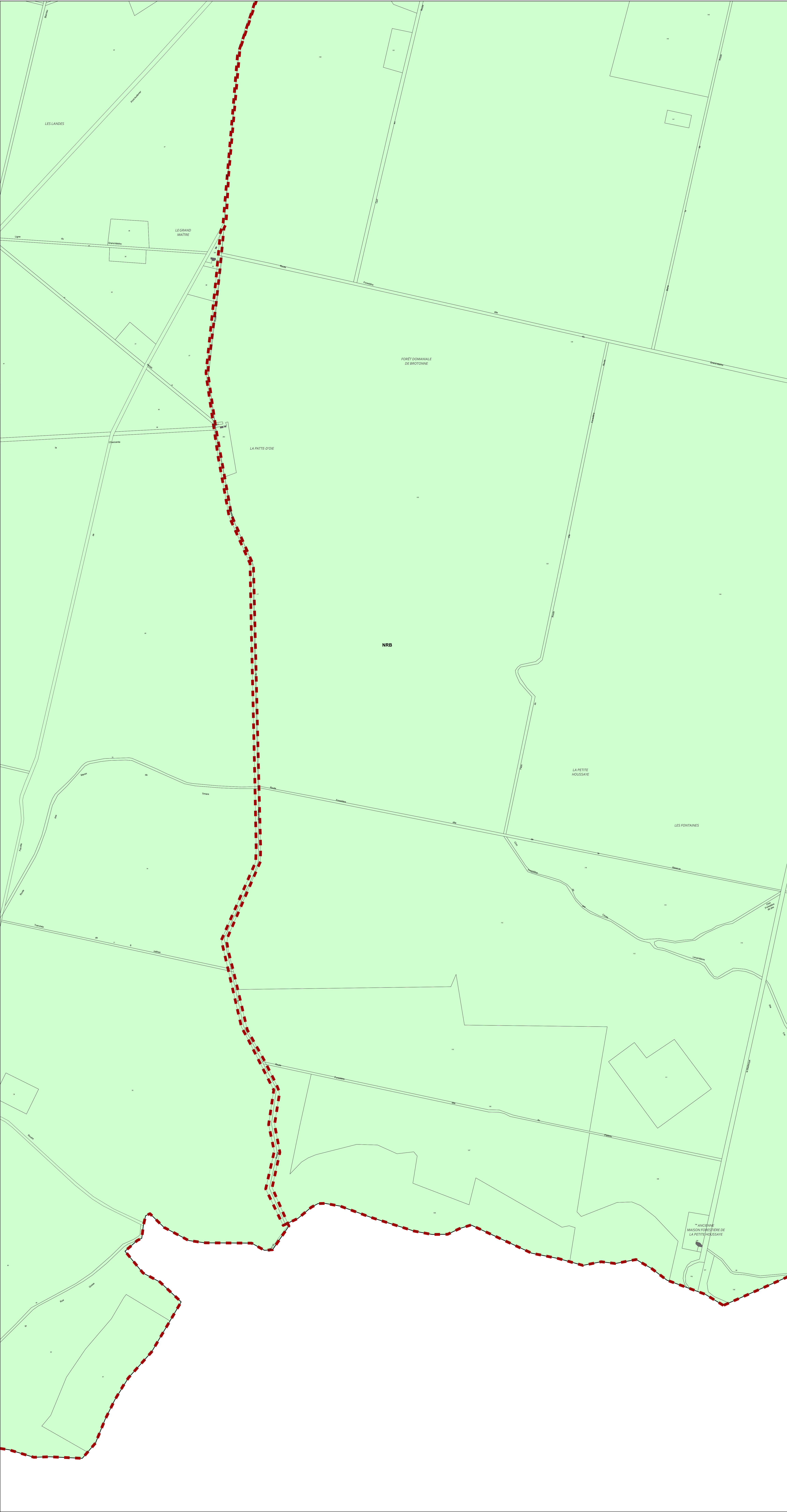
LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- NRB Zone naturelle de reservoir de biodiversité

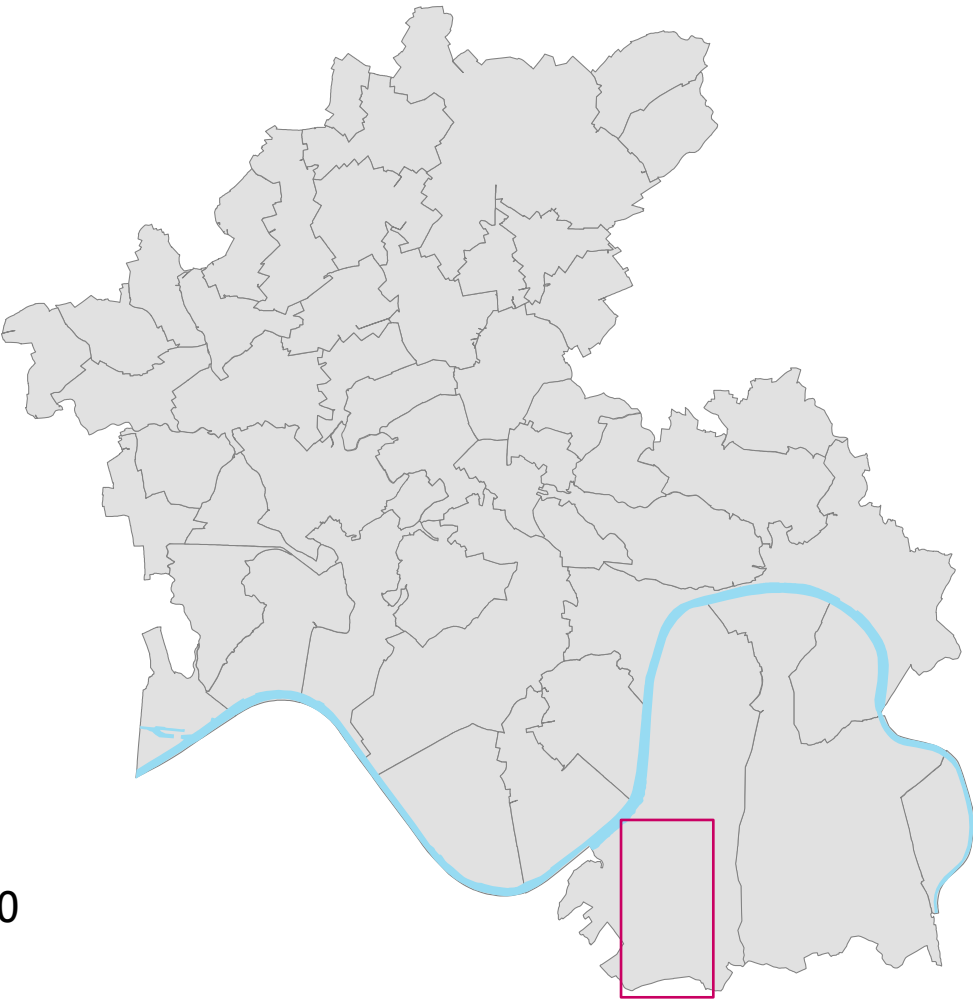


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 42

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue



Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Aide au Cédex
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président

PATRICK PESQUET

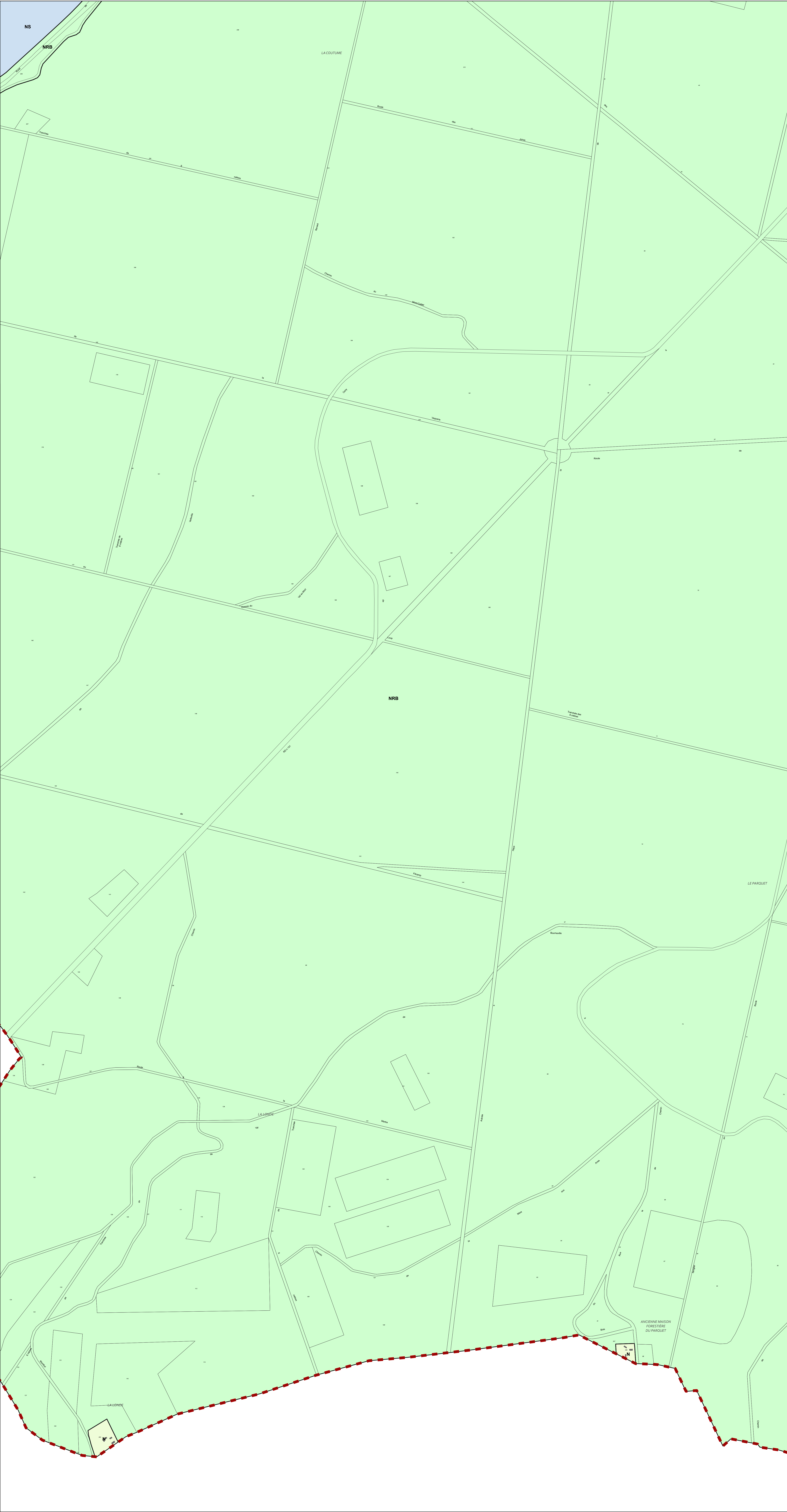
LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- N Zone naturelle
- NS Secteur naturel couvrant la Seine et les berges
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 43

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Aide du Collège
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
PATRICK PESQUET

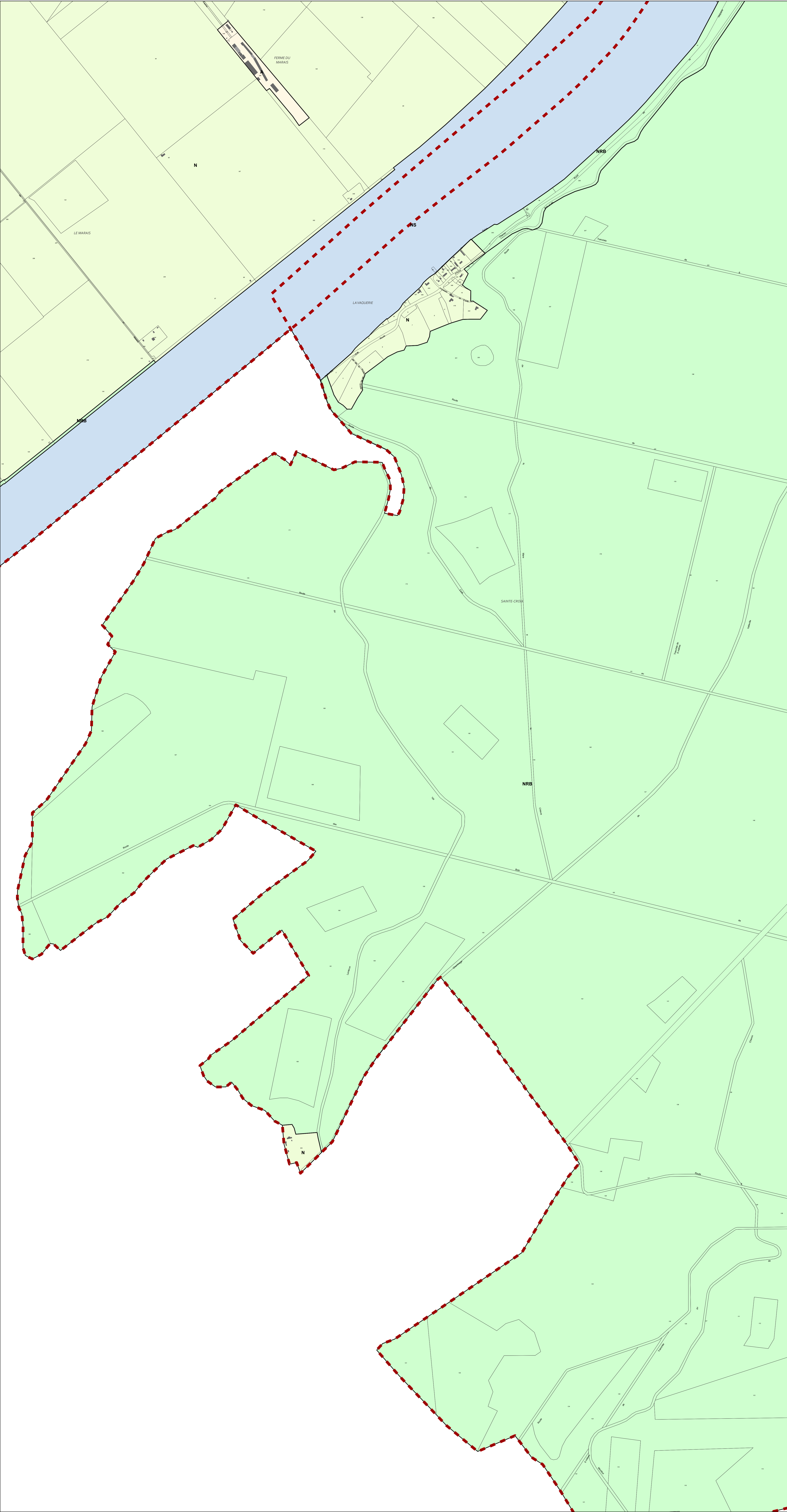
LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

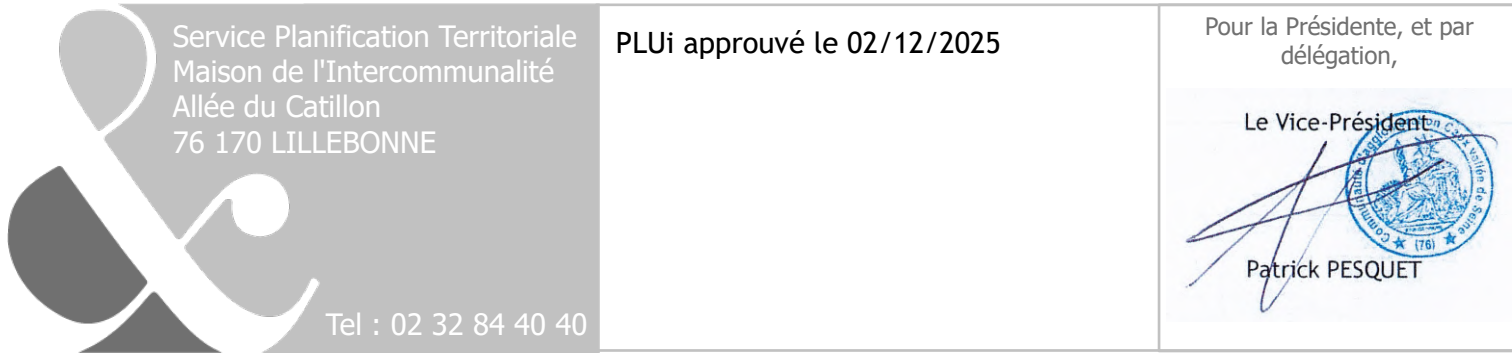
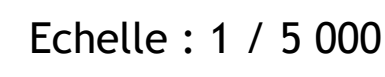
Zonage

- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- NS Secteur naturel couvrant la Seine et les berges
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité

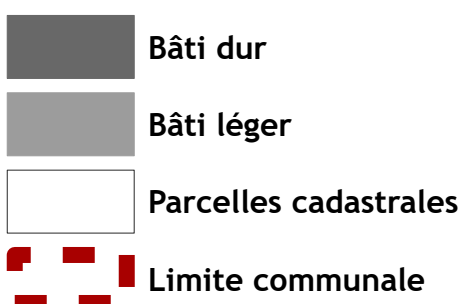


Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

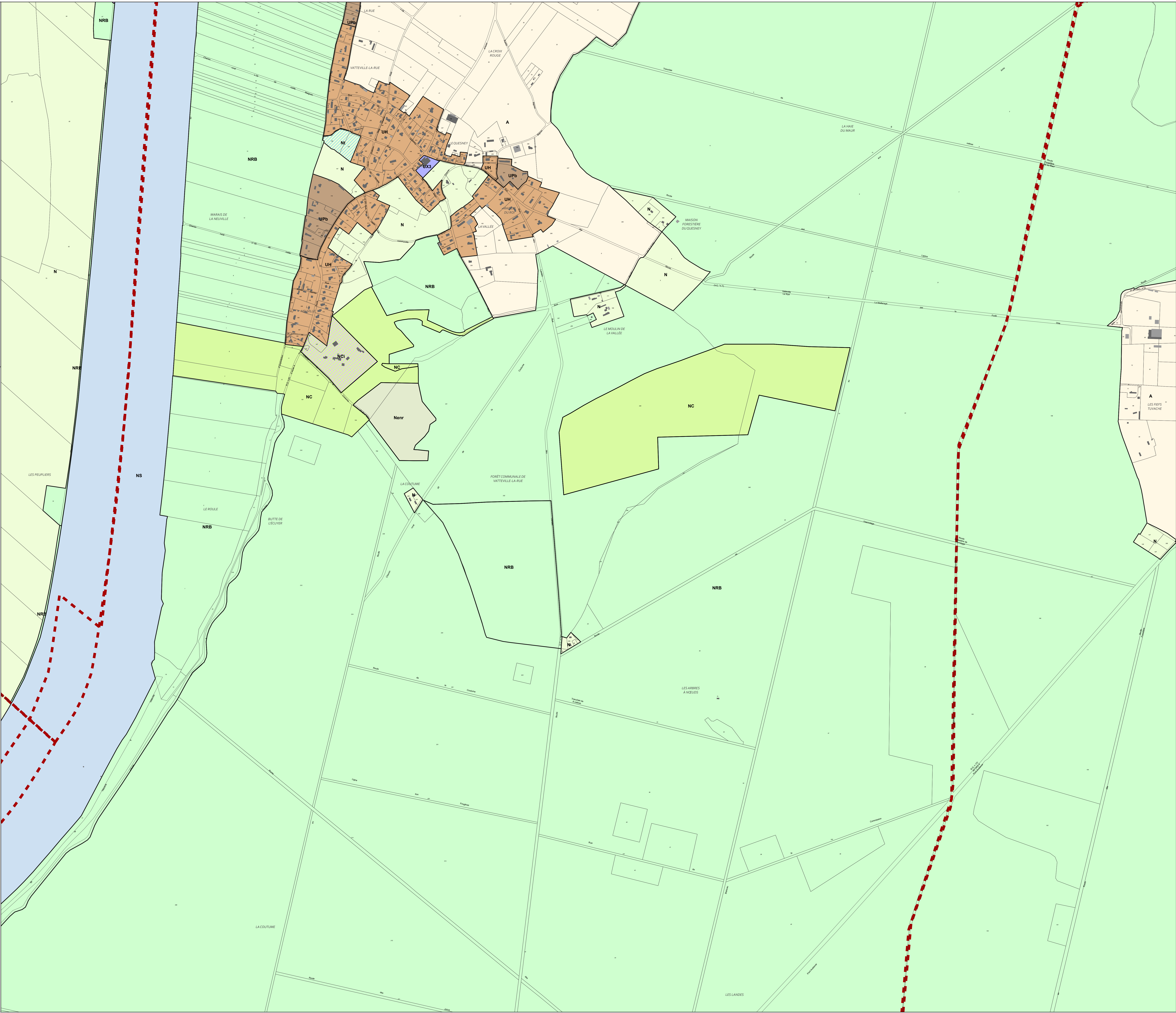
Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue



Informations cadastrales

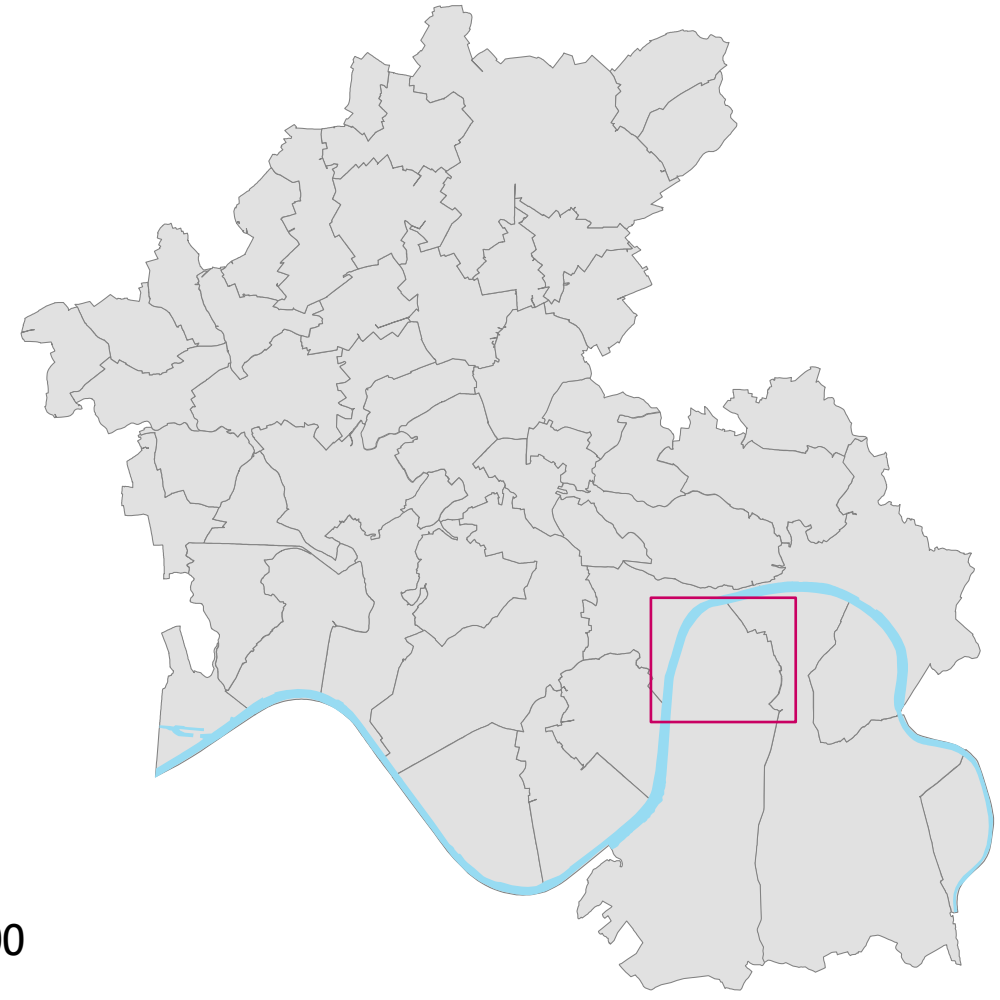


UH	Zone urbaine de hameau
UPb	Zone urbaine d'intérêt paysager
UX3	Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
UI	Zone urbaine à vocation industrielle
A	Zone agricole
N	Zone naturelle
NS	Secteur naturel couvrant la Seine et les berges
NC	Secteur d'exploitation de carrière devant être rendu à sa vocation naturelle après exploitation
Nenr	Secteur naturel d'implantation d'activités de production d'énergie solaire et/ou photovoltaïque
Nt	STECAL à vocation touristique
NCI	STECAL pour l'accueil d'industrie de carrière
NRB	Zone naturelle de réservoir de biodiversité



Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

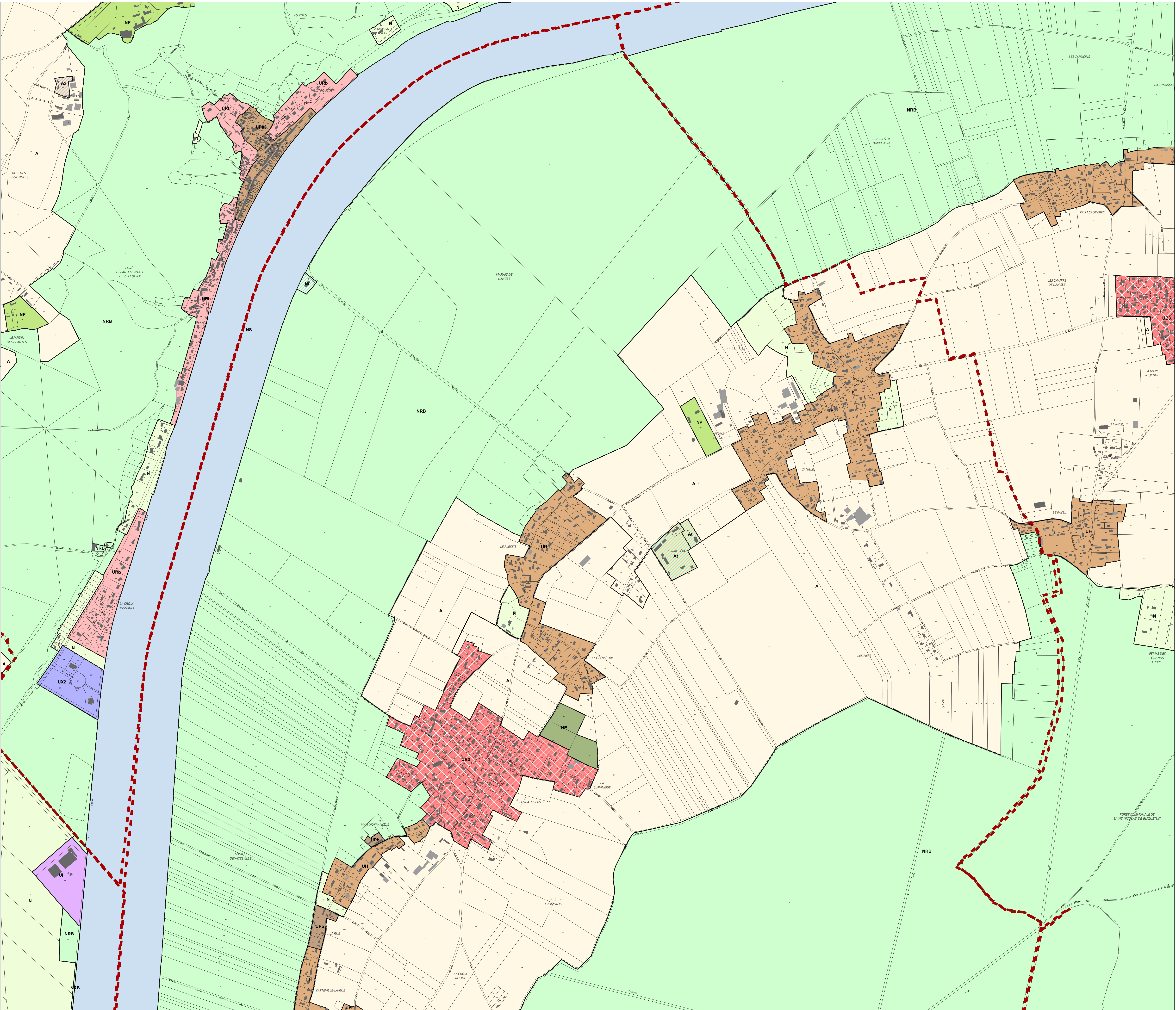


 Service Planification Territoriale Maison de l'Intercommunalité Allée du Catillon 76 170 LILLEBONNE Tel : 02 32 84 40 40	PLUi approuvé le 02/12/2025	Pour la Présidente, et par délégation, Le Vice-Président  Patrick PESQUET
--	---	---

Informations cadastrales

-  Bâti dur
 Bâti léger
 Parcelles cadastrales
 Limite communale

	UB3	Zone urbaine de centre-bourg
	URb	Zone urbaine résidentielle à faible densité
	Urb	Zone urbaine de hameau
	UPa3	Zone urbaine d'intérêt patrimonial - Centre-bourg de Villequier
	UPb	Zone urbaine d'intérêt paysager
	UX2	Zone urbaine d'activités écosystèmes
	UI	Zone urbaine à vocation industrielle
	A	Zone agricole
	Ax	STECAL à vocation d'activité économique
	At	STECAL à vocation touristique
	N	Zone naturelle
	NS	Secteur naturel couvrant la Seine et les berges
	NP	Secteur naturel d'intérêt patrimonial
	NE	Secteur naturel d'équipement
	Nt	STECAL à vocation touristique
	NRB	Zone naturelle de réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 41

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue
La-Mailleraye-sur-Seine

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Allée du Coillien
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président

Patrick PESQUET

Légende

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

- Mare à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- Lisière forestière



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 42

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Allée du colillon
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET



Légende

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

- Mare à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé à protéger ou à conserver
- Lisière forestière
- Zones humides à protéger



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 43

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Allée du coïllion
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET

Légende

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

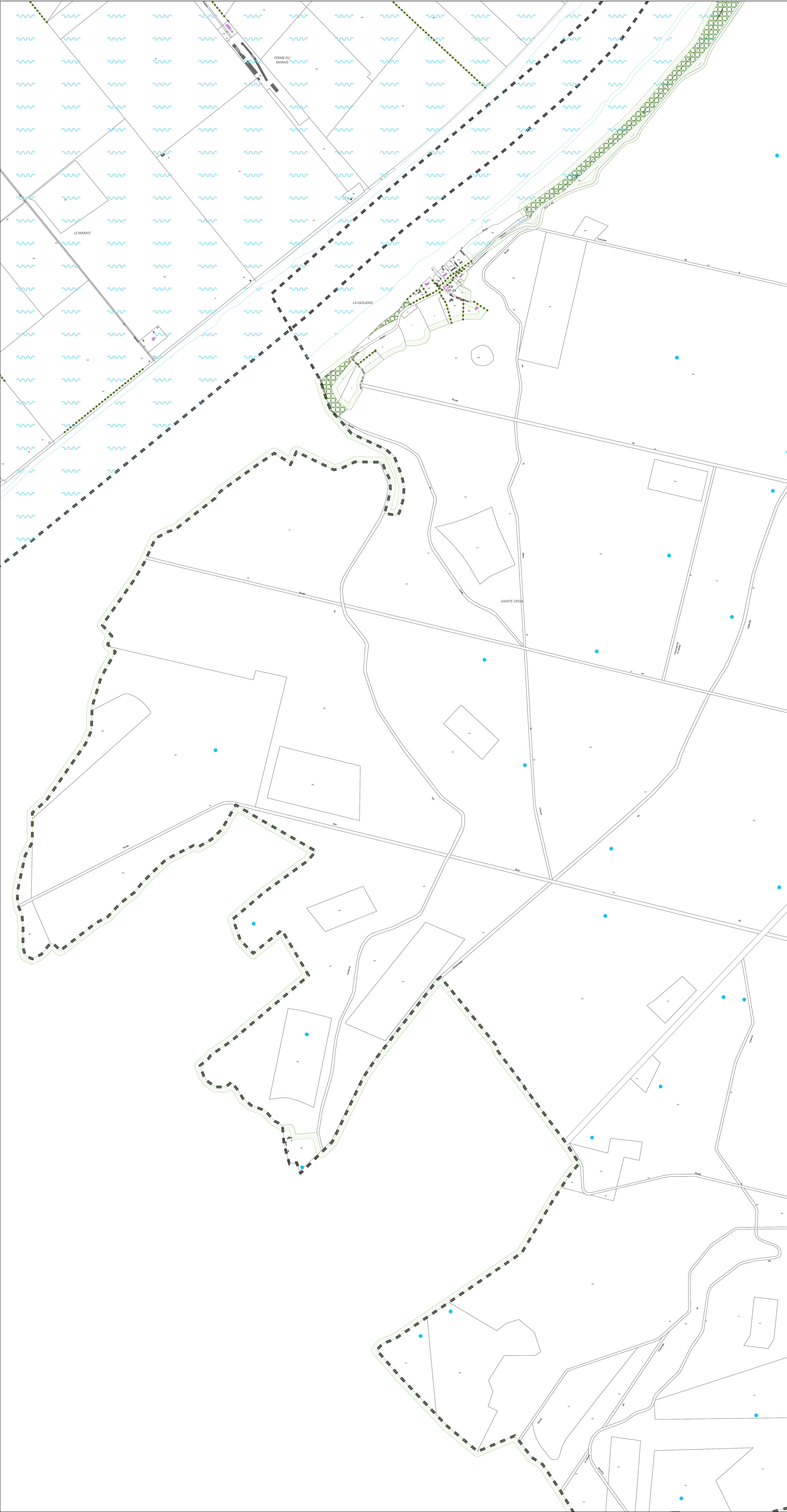
- Mars à préserver ou à créer

Prescriptions linéaires

- Talus non planté à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus planté d'arbres à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé à protéger ou à conserver
- Landes forestières
- Zones humides à protéger
- Emplacement réservé aux ouvrages publics
- Élément bâti d'intérêt architectural moyen à conserver



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 44

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président

Patrick PESQUET

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

- Arbre isolé à préserver ou à créer
- Mare à préserver ou à créer
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

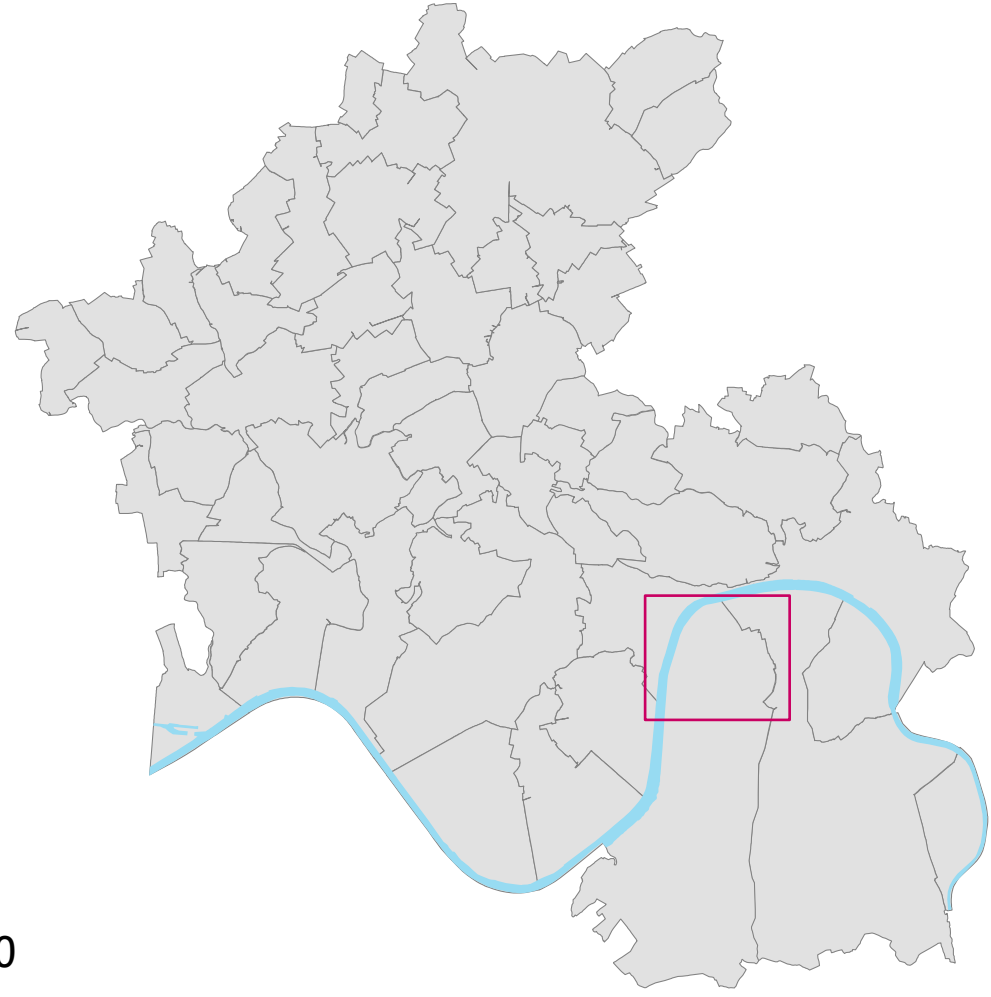
- Fossé à préserver ou à créer
- Cheminements doux à préserver, à créer, à modifier
- Mur, muret ou pilier patrimonial et traditionnel à protéger
- Haie ou talus planté de haies à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus planté d'arbres à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- Vergers à préserver ou à créer
- Espace boisé classé à protéger ou à conserver
- Boisement à conforter, à créer ou à faire évoluer
- Corridor écologique local à protéger
- Lisière forestière
- Zones humides à protéger
- Emplacement réservé aux ouvrages publics
- Emplacement réservé aux voies publiques
- Elément bâti d'intérêt architecturale moyen à conserver
- Elément bâti d'intérêt architecturale fort à conserver

Pièce n°4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue



Echelle : 1 / 5 000



PLUi approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

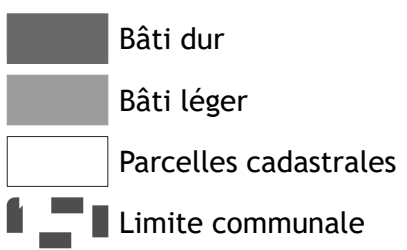
Le Vice-Président



Patrick PESQUET



Informations cadastrales



Prescriptions ponctuelles

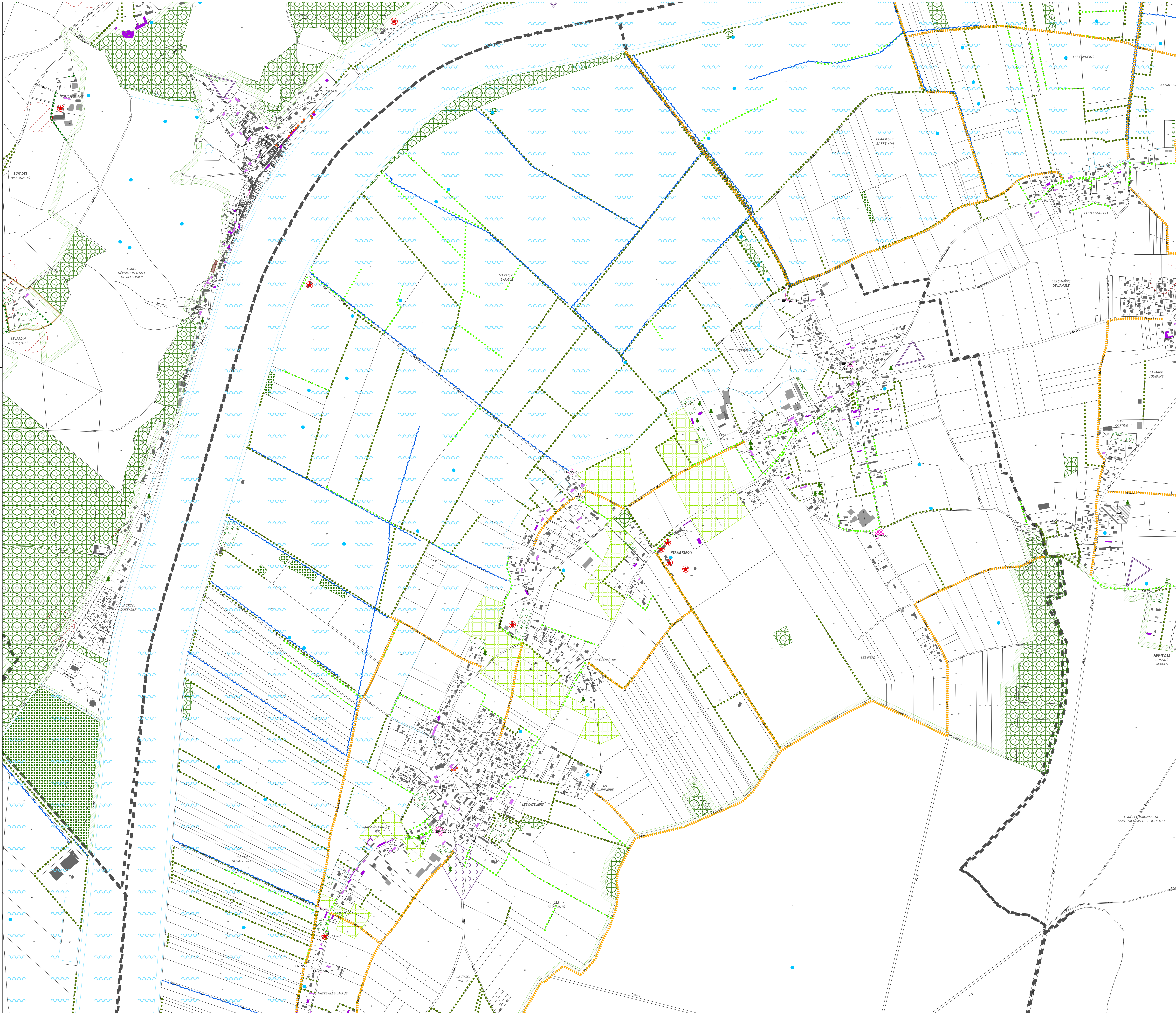
- Arbre isolé à préserver ou à créer
- Mare à préserver ou à créer
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

-  Fossé à préserver ou à créer
-  Cheminement doux à préserver, à créer, à modifier
-  Mur, muret ou pilier patrimonial et traditionnel à protéger
-  Haie ou talus planté de haies à préserver ou à créer
-  Alignement arboré ou talus plantés d'arbres à préserver ou à créer
-  Alignement arboré ou talus plantés d'arbres de haut-jet à préserver ou à créer
-  Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- | | |
|---|--|
|  | Verger à préserver ou à créer |
|  | Espace boisé classé à protéger ou à conserver |
|  | Boisement à conforter, à créer ou à faire évoluer |
|  | Corridor écologique local à protéger |
|  | Lisière forestière |
|  | Zones humides à protéger |
|  | Emplacement réservé aux ouvrages publics |
|  | Emplacement réservé aux voies publiques |
|  | OAP sectorielles |
|  | OAP thématiques clos-masure |
|  | Élément bâti d'intérêt architectural moyen à conserver |
|  | Élément bâti d'intérêt architectural fort à conserver |
|  | Ensemble urbain de maisons ouvrières d'intérêt architectural à conserver |
|  | Cône de vue de grand paysage à préserver |
|  | Cône de vue à préserver |
|  | Aléa effondrement de cavités souterraines |

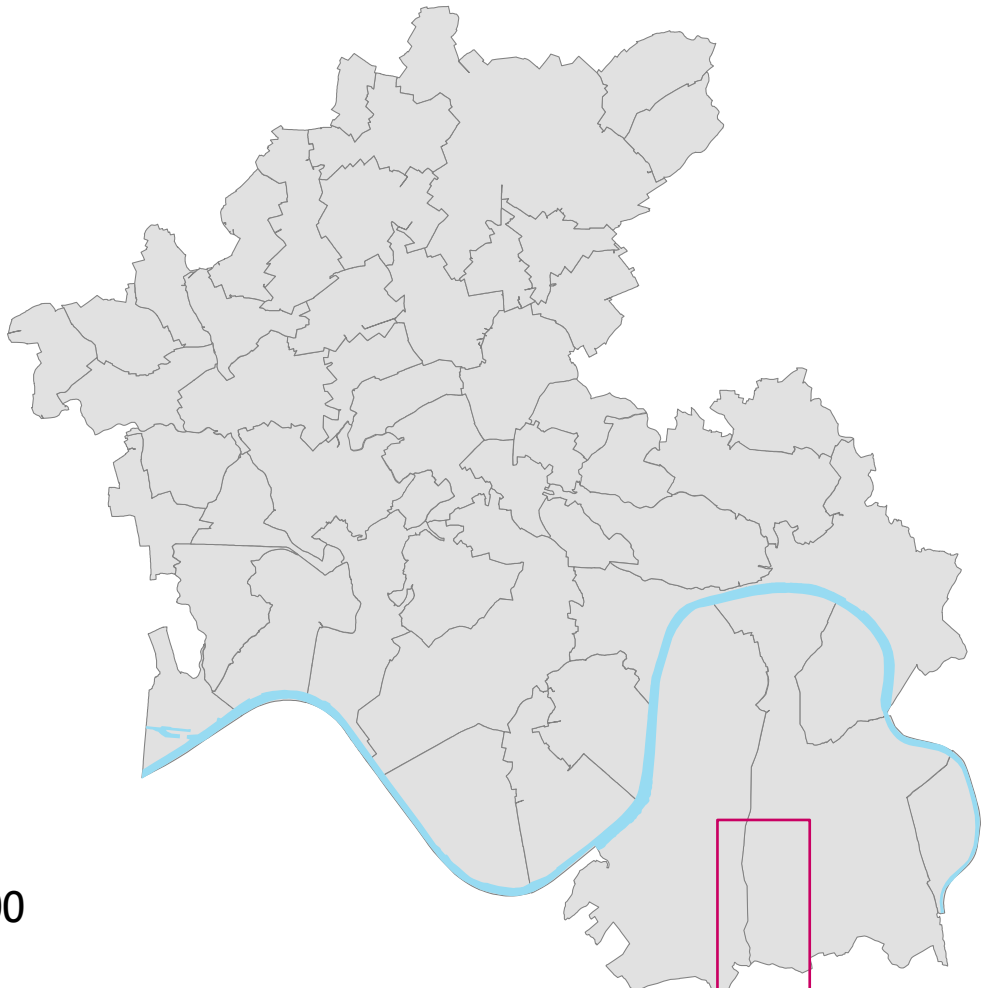


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 41

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue
La-Mailleraye-sur-Seine



Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Allée du Collin
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET



LEGENDE

- Bâti (BD parcellaire 2015)
- Parcelles (BD parcellaire 2015)
- ▬ Limite communale (BD parcellaire 2015)

Prescriptions surfaciques

-  Zone d'assainissement pluvial type 2
-  Zone d'expansion des ruissellements

Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :

- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

Service Planification Territoriale © Caux Seine agglo - Tous droits réservés - Diffusion et reproduction interdites
Source: DGFIP/Cadastre 2024

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 42

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET

LEGENDE

- Bâti (BD parcellaire 2015)
- Parcelles (BD parcellaire 2015)
- Limite communale (BD parcellaire 2015)
- Prescriptions surfaciques
 - Zone d'assainissement pluvial type 1
 - Zone d'assainissement pluvial type 2
 - Zone d'assainissement pluvial type 3
 - Zone d'expansion des ruissellements



Certaines communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques :

- Tancarville est concernée par le PPRL PANES, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le PPRI Rançon Fontenelle, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

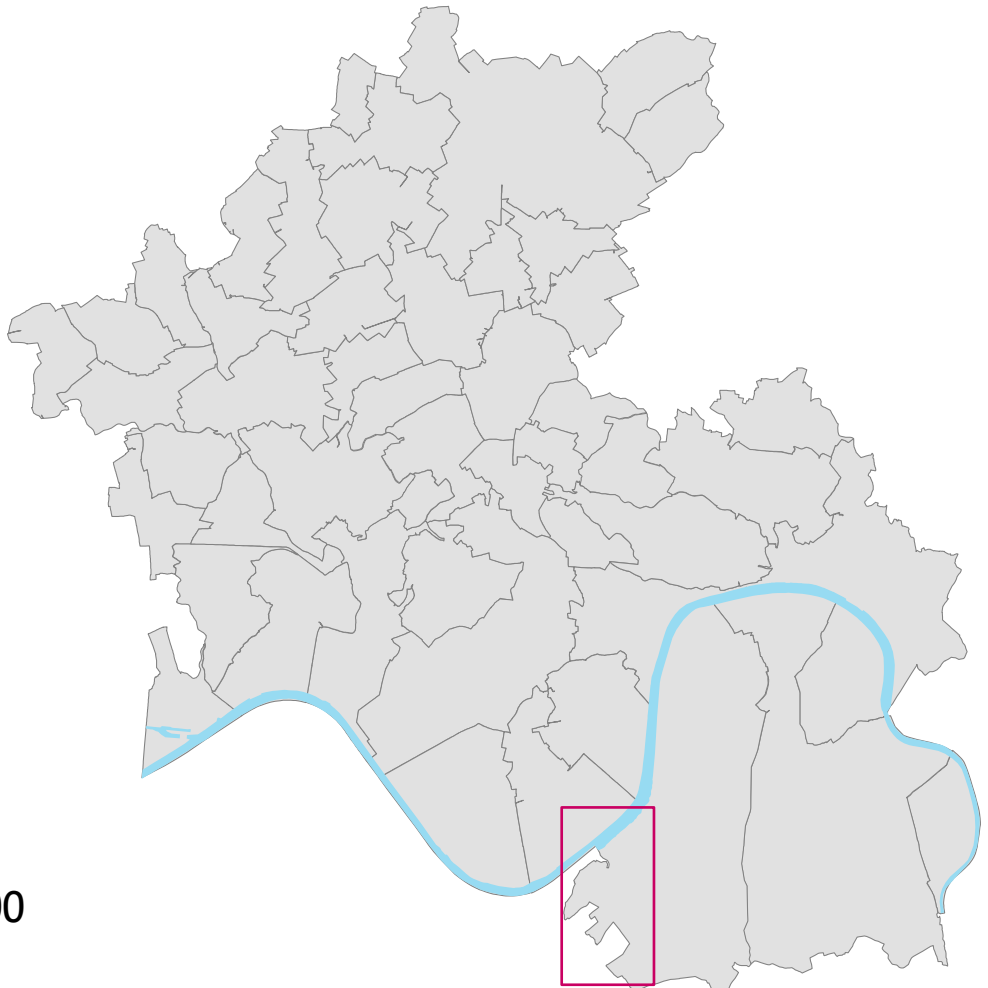


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 43

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue



 Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'intercommunalité
Allée du Collin
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,

Le Vice-Président
PATRICK PESQUET

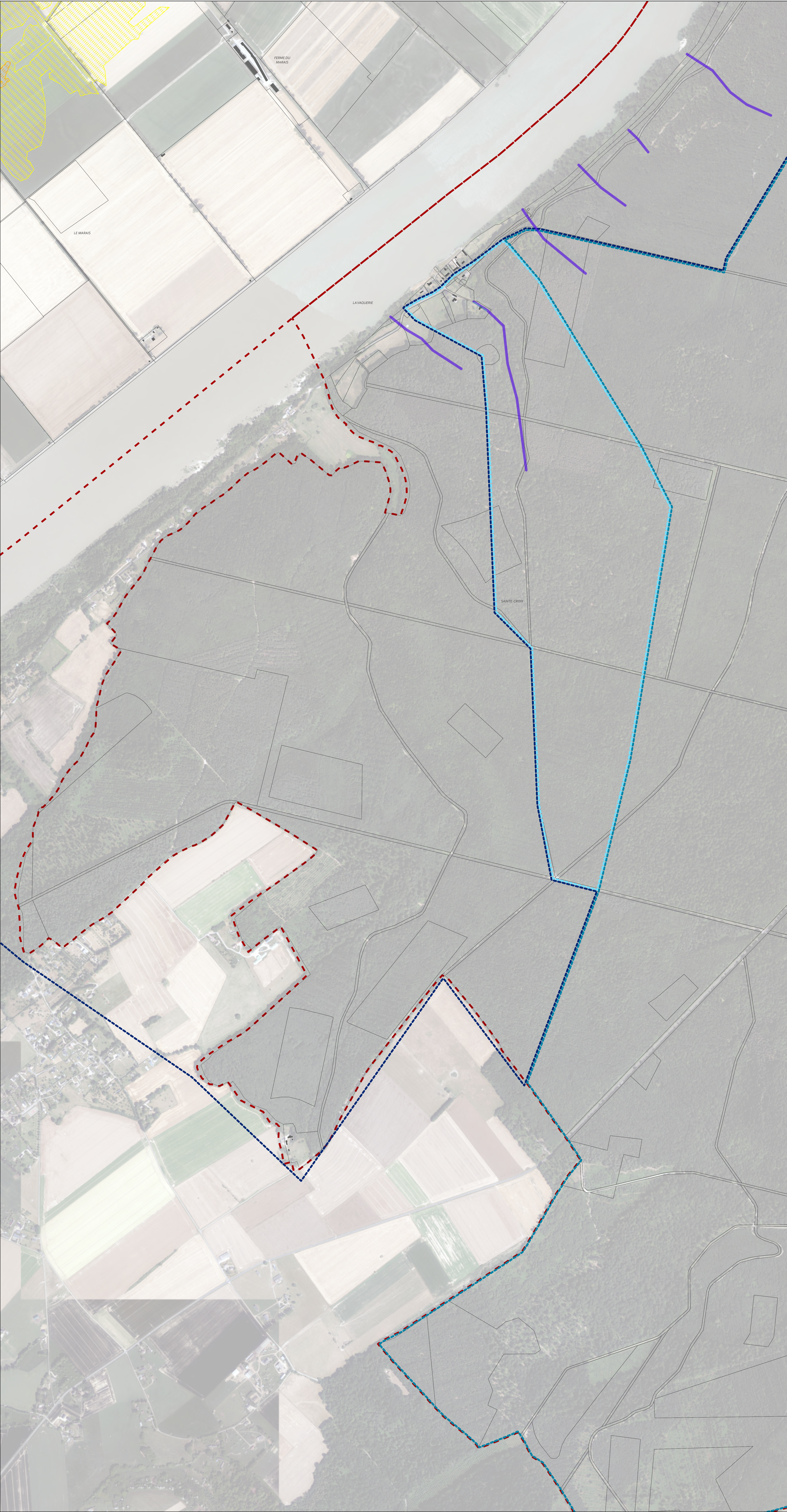
LEGENDE

- Bâti (BD parcellaire 2015)
 - Parcelles (BD parcellaire 2015)
 - ▬ Limite communale (BD parcellaire 2015)
- Prescriptions surfaciques**
- ▬ Zone d'assainissement pluvial type 1
 - ▬ Zone d'assainissement pluvial type 2
 - ▬ Zone d'assainissement pluvial type 3
 - ▬ Zone d'aléa faible de débordement de cours d'eau
 - ▬ Zone d'aléa moyen de débordement de cours d'eau
 - ▬ Zone inondée ou potentiellement inondable
 - ▬ Zone d'expansion des ruissellements



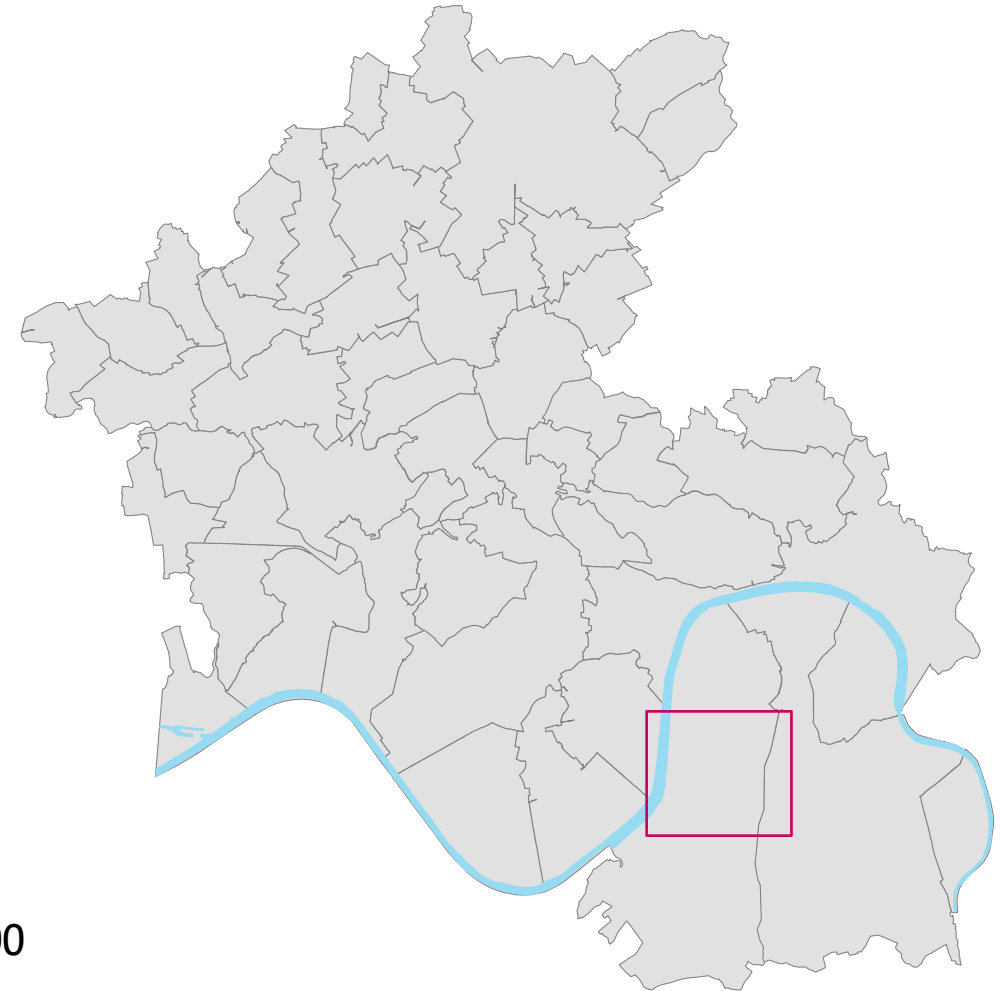
- Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :
- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
 - Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
 - Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

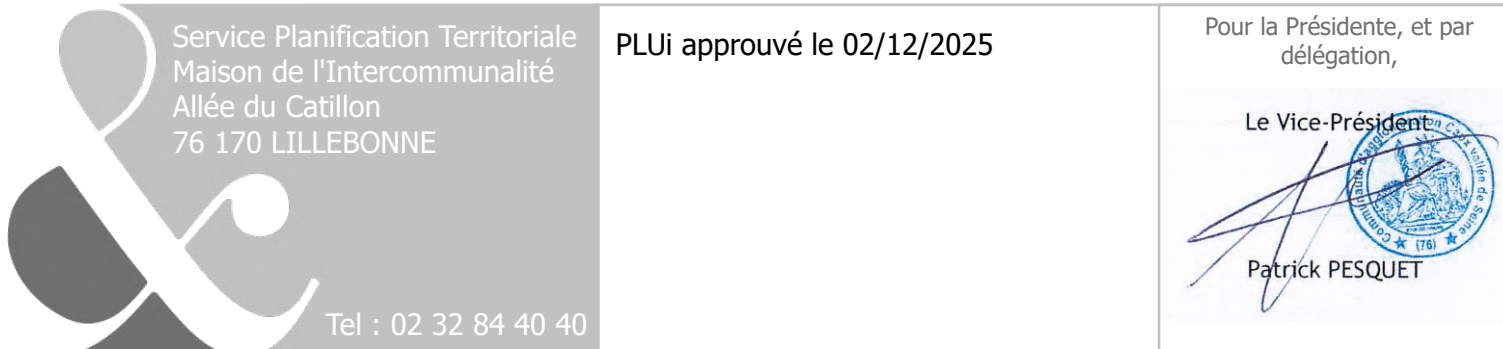


Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue



 Echelle : 1 / 5 000



Informations cadastrales

Prescriptions surfaciques

-  Zone d'assainissement pluvial type 1
-  Zone d'assainissement pluvial type 2
-  Zone d'assainissement pluvial type 3
-  Zone inondée ou potentiellement inondable
-  Zone d'expansion des ruissellements



Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :

- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Grerude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaine-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Grerude, Norville, Notre-Dame-de-Biquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, État, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 45

Commune(s) concernée(s) :
Vatteville-la-Rue

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par délégation,

Le Vice-Président
PATRICK PESQUET

LEGENDE

- Informations cadastrales**
- Bâti (BD parcellaire 2015)
 - Parcelles (BD parcellaire 2015)
 - Limite communale (BD parcellaire 2015)
- Prescriptions surfaciques**
- Aléa éboulement de falaise moyen
 - Aléa éboulement de falaise fort
 - Zone d'assainissement pluvial type 1
 - Zone d'assainissement pluvial type 2
 - Zone d'assainissement pluvial type 3
 - Zone inondée ou potentiellement inondable
 - Zone d'expansion des ruissellements



Certaines communes sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques** :

- Tancarville est concernée par le **PPRL PANES**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le **PPRI Rançon Fontenelle**, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques
- Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le **PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier**, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

